Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 056-215601683-20260911-D7_06_2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE PLOUHARNEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE	Séance du 10 septembre 2026	Délibération N° 07-06-2026

Date de convocation : 04 septembre 2026

Date d'affichage : 11 septembre 2026

Nombre de conseillers
En exercice : 19
Présents : 18

Votants : 19

Objet :

Demande de subvention au Département - Amendes de police - Aménagement du parking du restaurant scolaire

L'an deux mille vingt-six, le dix du mois de septembre, à dix-neuf heures, le conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, salle du conseil, en session ordinaire publique, sous la présidence du Maire, Monsieur Erwan DELSAUT.

Etaient présents : Mme Florence BAUDRY, Monsieur Guillaume BEDIN, Mme Sophie BELLAY, M. Philippe BELZ, , M. François CEBRON de LISLE, M. Philippe DELHAYE, M. Erwan DELSAUT, M. Alexandre FERREIRA, M. Angelo GIGLIA, M. Julien GOSSE, Mme Christine HOCHARD, Mme Caroline LE BARON, Mme Isabelle LE PRIOL-NOMAS, M. Eddy LEMAITRE , M. David MARY, Mme Laurence MONFORT, Mme Lisa ROBIC, M. Yann ROUMAIN DE LA TOUCHE.

Absents excusés : Mme Stéphanie CAMBON absente excusée ayant donné pouvoir à Mme Christine HOCHARD

Monsieur Eddy LEMAITRE est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'afin de mener à bien le projet structurant d'aménagement du parking du restaurant scolaire, indispensable pour garantir la sécurité, la fonctionnalité et la qualité du service public scolaire, il convient de solliciter le soutien financier du Département.
L'aménagement du parking du restaurant scolaire constitue une réponse concrète aux besoins actuels et futurs du territoire.

L'aménagement actuel présente plusieurs limites :

- Absence de cheminements sécurisés pour les élèves se rendant au restaurant scolaire.
- Manque de places de stationnement, entraînant des stationnements anarchiques.
- Difficultés de circulation.
- Non-conformité partielle avec les normes d'accessibilité et de sécurité.

Face à ces constats, la commune souhaite engager un projet d'aménagement complet du parking afin d'améliorer la sécurité, la fonctionnalité et l'intégration paysagère du site.
Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 72 182.50 € H.T. comprenant les frais d'études, les travaux d'aménagement paysagers et de voirie.

L'État confie au Département la répartition d'une partie de l'enveloppe financière annuelle des amendes de police. Le soutien peut être accordé aux projets répondant aux critères du dispositif, notamment en matière d'aménagements liés aux transports en commun ou à la circulation routière en matière d'aménagement du territoire, il est donc possible de solliciter une subvention permettant de soutenir la réalisation de ce projet structurant pour notre commune au titre des amendes de police.

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 056-215601683-20260911-D7_06_2026-DE

Le projet vise à répondre à plusieurs enjeux prioritaires :

- Sécuriser les déplacements des élèves grâce à des cheminements piétons dédiés et protégés.
- Optimiser la circulation des véhicules.
- Augmenter la capacité de stationnement pour répondre aux besoins actuels et futurs.
- Mettre en conformité le site avec les normes d'accessibilité PMR.
- Améliorer l'intégration environnementale du parking (revêtements perméables, plantations, gestion des eaux pluviales).

Ces objectifs s'inscrivent pleinement dans les priorités départementales en matière de sécurité scolaire, d'accessibilité et de transition écologique.

Le montant des dépenses se présente ainsi :

Prestations	Montant HT (€)	Montant TTC (€)
Frais d'études	8 400.00 €	10 080.00 €
Travaux	63 782.50 €	76 539.00 €
Total entreprises	**72 182.50€**	**86 619.00 €**

Le plan de financement proposé est le suivant :

Financeur	Montant sollicité (€) H.T.	%
Département (PST)	14 436.50 €	20.00%
Etat (Amendes de police)	***21 654.75 €***	***30.00%***
Commune – autofinancement	57 746.00 €	50.00%
Autres financeurs (le cas échéant)	0.00 €	0.00%
Total financement	**72 182.50 €**	**100.00%**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- Décide de solliciter auprès du Département du Morbihan l'attribution d'une subvention au titre des amendes de police, pour un montant de 21 654,75€,
- Approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessus,
- Autorise Le Maire à signer tout document y afférent ;

Ainsi fait et délibéré en Mairie ces jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,

Plouharnel, le 11 septembre 2026,

Le Maire,
Erwan DELSAUT

MAIRIE DE PLOUHARNEL 56340 (MORBIHAN)